

Le 23 juillet 2020



GPA, PMA & Embryon : actualités bioéthiques

Madame, Monsieur,

La bioéthique est à double titre au cœur de l'actualité parlementaire.

L'ECLJ est tout d'abord fier de vous partager une bonne nouvelle à laquelle il a contribué : la condamnation de la gestation par autrui par le Parlement lituanien.

Celui-ci a en effet repris *in extenso* l'analyse juridique et les propositions que [l'ECLJ avait écrites dès 2015](#). Claire de La Hougue explique ci-après dans une tribune publiée dans le *FigaroVox* ce que le Parlement a adopté et en quoi cela est une bonne nouvelle qui pourrait et devrait inspirer les parlementaires français. D'ailleurs, la mission d'information *sur l'adaptation de la politique familiale française aux défis de la société du XXI^e siècle* a présenté à l'Assemblée nationale [un rapport \(n° 3168\)](#), qui cite également [l'étude de l'ECLJ](#).



L'Assemblée nationale française a précisément prolongé sa session pour examiner le nouveau projet de loi de bioéthique. Outre le sujet de la PMA dont [nous vous avons déjà parlé](#), le projet de loi contient de nombreuses dispositions inquiétantes favorisant, encore, la recherche sur l'embryon humain. Pour connaître et comprendre les enjeux de cette loi, nous vous proposons cette vidéo entretien avec Mariette Guerrien, de la *Fondation Jérôme Lejeune*.



**Bébés génétiquement modifiés, chimères, FIV à trois parents...
Le point sur la recherche sur l'embryon humain en France**



**Prenons exemple sur la Lituanie, où la GPA a été déclarée
contraire à la dignité des femmes et des enfants**

Par Claire de La Hougue, docteur en droit, chercheur associé à l'ECLJ.

Alors que d'aucuns en France voudraient profiter de la révision des lois de bioéthique pour faire accepter la gestation par autrui (maternité de substitution) et que les juridictions françaises en acceptent de plus en plus facilement le fait accompli lorsqu'elle est pratiquée à l'étranger, la Lituanie s'insurge contre la maternité de substitution, la déclarant radicalement contraire à la dignité des femmes et des enfants.

Le Parlement lituanien, dénommé *Seimas*, a adopté le 25 juin par une écrasante majorité des votants (54 contre 4, avec 3 abstentions), une « [Résolution condamnant toute forme de gestation par autrui](#) ». Rédigé par des députés chrétiens-démocrates, ce texte a reçu le soutien des membres des autres partis, notamment verts et socio-démocrates.

La résolution constate d'abord que cette pratique est contraire à de nombreux traités internationaux : ceux qui interdisent la vente d'enfant, la traite et l'esclavage, ceux qui garantissent les droits des femmes notamment contre l'exploitation de leurs organes reproductifs, ceux qui protègent les droits des enfants ou qui régissent la filiation, l'adoption ou encore la biomédecine. Elle rappelle aussi plusieurs résolutions du Parlement européen et rapports internationaux qui soulignent l'atteinte à la dignité des femmes et des enfants concernés, traités comme des marchandises, ainsi que les risques élevés de traite des personnes associés à cette pratique. Le Parlement lituanien appelle enfin à l'interdiction de la maternité de substitution, en s'appuyant aussi sur le droit lituanien.

Le Parlement insiste sur la différence entre l'adoption, pratiquée dans l'intérêt de l'enfant et destinée à remédier à une situation douloureuse existante, et la maternité de substitution, qui est centrée sur le désir des adultes « d'avoir » un enfant conçu dans ce but, et qui suppose de mettre délibérément fin à une relation familiale. Il note que la dissociation de la maternité entre ses dimensions génétique, biologique et sociale ainsi que la multiplication des revendications sur l'enfant qu'elle permet conduisent au désordre et à l'insécurité juridique.

Le *Seimas* observe par ailleurs que toutes les tentatives visant à encadrer la gestation par autrui n'ont fait qu'encourager le tourisme reproductif et l'exploitation des femmes dans les pays pauvres. Il insiste sur le fait que cette pratique – qu'elle soit ouvertement commerciale ou prétendument altruiste – constitue une forme moderne d'esclavage et de traite des personnes et ne saurait être justifiée ni sur le plan juridique ni sur le plan éthique.

Le Parlement conclut que seule la condamnation complète et définitive de toutes les formes de gestation par autrui peut permettre d'éliminer cette pratique qui viole les droits de l'homme et la dignité. Il appelle par conséquent le Président de la République, le gouvernement et le ministre des Affaires étrangères à condamner toute forme de gestation par autrui. Il leur demande en outre de prendre des mesures efficaces à l'échelon européen, Conseil de

l'Europe et Union européenne, pour que cette pratique soit interdite en tant que forme de traite des femmes et des enfants, et pour que les États soient libres de refuser de reconnaître les filiations mensongères établies à l'étranger sur la base d'une maternité de substitution. Le *Seimas* demande également que de lourdes amendes soient infligées à ceux qui prennent part à des contrats internationaux de maternité de substitution, y compris les agences et intermédiaires médicaux et juridiques.

Sur le plan international, le Parlement lituanien fait des propositions très concrètes. Il préconise de soumettre au Secrétaire général des Nations unies deux amendements à des traités en vigueur. Par le premier, le [Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants](#) **reconnaîtrait expressément que la maternité de substitution constitue un cas de vente d'enfant. Le second intégrerait à la** Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes l'obligation de prendre toutes les mesures pour interdire cette pratique. Les députés demandent enfin que le Conseil de l'Europe ouvre une enquête sur la violation par des États membres de leurs engagements pris au titre de la [Convention européenne sur le statut juridique des enfants nés hors mariage](#).

Pour la rédaction de cette résolution, les députés lituaniens se sont appuyés sur une étude réalisée par l'ECLJ intitulée « [Quelles voies de droit international pour interdire la maternité de substitution ?](#) » et publiée initialement dans l'ouvrage *Le mariage et la loi, protéger l'enfant* édité par l'Institut Famille et République (Paris 2016),

C'est la première fois qu'un Parlement national européen prend à ce point conscience de la gravité des violations non seulement du droit international mais plus encore des droits et de la dignité des femmes et des enfants induites par la maternité de substitution et qu'il propose des mesures concrètes pour bannir cette pratique.

Contrairement à la Conférence de La Haye qui s'efforce de faire accepter la maternité

de substitution en prétendant l'encadrer, le *Seimas* a compris qu'il n'y a pas de différence de nature selon les modalités retenues et que l'encadrement ne fait qu'aggraver le problème dans les pays pauvres.

Le temps semble venu pour une action internationale afin d'interdire la gestation par autrui. En effet, depuis plusieurs années, de nombreux pays pourvoyeurs d'enfants ont pris des mesures sévères pour interdire ou au moins limiter cette pratique. Différentes instances internationales ont déjà alerté sur les violations de droits qui lui sont inhérentes. Le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la vente et l'exploitation sexuelle des enfants, Mme de Boer-Buquicchio, a consacré son rapport de 2018 à la vente d'enfant dans le cadre de la maternité de substitution. Le Parlement européen avait soulevé le problème dès 2011 et a condamné plusieurs fois depuis cette pratique qui constitue une exploitation du corps de la femme et de ses organes reproducteurs. De son côté, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, malgré un lobbying intense et après de longs débats, a rejeté en 2016 un projet de rapport et de recommandation qui aurait eu pour effet de l'admettre.

La préoccupation des députés lituaniens converge aussi avec celle de leurs homologues d'autres pays d'Europe. Ainsi, à la suite du scandale des « bébés GPA » bloqués en Ukraine le député suédois Alexander Christiansson a soumis fin juin au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe une question écrite, [évoquée précédemment](#), fondée sur la Convention européenne sur le statut juridique des enfants nés hors mariage, convention qui prévoit que « *la filiation maternelle de tout enfant né hors mariage est établie du seul fait de sa naissance* », comme pour les enfants d'une femme mariée, or l'Ukraine inscrit la femme commanditaire comme mère sur l'acte de naissance, en violation du droit européen.

Tout récemment encore, le 1^{er} juillet 2020, la mission d'information *sur l'adaptation de la politique familiale française aux défis de la société du XXI^e siècle* a présenté à l'Assemblée nationale [un rapport \(n° 3168\)](#). Les députés demandent une action internationale visant à ce que les pays qui autorisent la gestation par autrui n'accordent pas le bénéfice de ce mode de procréation aux ressortissants des pays qui l'interdisent, comme l'avait envisagé Manuel Valls alors premier ministre, puis une interdiction générale de cette pratique d'abord à travers des accords bilatéraux, ensuite sous la forme

d'un amendement à une convention existante, se référant aux propositions de l'étude de l'ECLJ. Ils soulignent l'existence d'un certain consensus à l'échelle européenne puisqu'une grande partie des États voisins de la France – l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie – interdisent la gestation par autrui.

Dans un temps où, malgré une indéniable prise de conscience à l'échelon international, de nombreux gouvernements demeurent indécis compte tenu des fortes pressions subies et du caractère extrêmement lucratif de ce marché, l'expression d'une volonté politique forte peut être déterminante pour abolir la maternité de substitution. Espérons que le mouvement ainsi initié entraînera d'autres pays européens et conduira à l'éradication de cette pratique, au même titre que l'esclavage.



[Lire la tribune de Claire de La Hougue sur le FigaroVox](#)



[faire suivre ce courriel à des amis](#)



PARTAGEZ NOTRE ACTUALITÉ SUR FACEBOOK



SUIVEZ NOTRE ACTUALITÉ SUR TWITTER



ABONNEZ-VOUS À NOTRE CHAÎNE YOUTUBE



EN SAVOIR PLUS SUR L'ECLJ



L'ECLJ est une organisation internationale non gouvernementale fondée en 1998 et dédiée à la promotion et la protection des droits de l'homme en Europe et dans le monde.

Si vous n'arrivez pas à lire ce courriel,
[cliquez ici pour le visualiser dans votre navigateur.](#)



IFN IFAMNEWS.COM

Jeudi 30 juillet 2020

Une lettre de l'éditeur

**La dignité de l'être humain est le
grand absent du débat**

par [Guillaume De Thieulloy](#)



Chers amis,

Voici déjà plusieurs jours que l'Assemblée nationale fait mine de "débattre" d'un sujet qui devrait précisément ne pas faire l'objet de débats: ce que l'on appelle par antiphrase la "bioéthique" (qui n'est évidemment pas "bio", puisque tout les traficotages artificiels de l'embryon que la science permet sont envisagés; et qui n'est pas davantage "éthique", puisqu'il est strictement interdit de s'interroger sur le bien de l'homme, le désir ou les pulsions justifient tout!).

Nous avons déjà dit à plusieurs reprises à quel point cette discussion était ahurissante. Mais je dois avouer que je n'aurais pas pensé qu'elle le serait à ce point. D'une certaine façon, la cerise sur le gâteau de ce passage en force et en catimini est illustré par le fait que le premier soir, la quasi totalité de la majorité avait déserté l'hémicycle pour aller boire un coup à Matignon. Il paraît que les députés LREM étaient froissés de la présence de playmobil sur les tables du cocktail - eux qui n'apprécient pas beaucoup de se faire qualifier régulièrement de "députés playmobil". Mais je crois que c'est la firme des célèbres figurines en plastique qui devrait porter plainte: jamais un playmobil (à ma connaissance) n'a été siffler une flute de champagne pendant qu'en son nom, on votait des lois piétinant la nature humaine, en autorisant la traque aux trisomiques ou le peu ragoûtant mélange d'ADN de souris et d'ADN humain. On peut certes reprocher aux playmobils une certaine apathie, mais non cette inhumanité terrifiante qui caractérise les braves "humanistes" du groupe LREM!

Plus sérieusement, dans cette "discussion", il y a un côté fin du monde en musique qui est assez glaçant. Plus que jamais, il me semble nécessaire de prier pour que Dieu prenne Lui-même soin du sommet de sa Création, foulé aux pieds par les dirigeants politiques dont la mission est précisément de défendre l'être humain. Vous pouvez donc toujours rejoindre, à tout moment, la neuvaine du Salon beige en cliquant [ici](#).

J'ai publié ce matin un [article](#) pour faire connaître à nos amis du monde entier la réalité de cette loi monstrueuse. Mais, d'après les discussions que j'ai eues ces derniers jours à Paris – y compris au parlement –, je crois que l'immense majorité des Français ne sont pas beaucoup plus au courant. Donc n'hésitez pas à diffuser cet article – et de façon générale, plus nous pourrons faire connaître ce qu'il y a réellement dans le texte, plus nous aurons de chances d'éviter certaines des dérives gravissimes qu'il prévoit.

Mais je voudrais terminer cette lettre sur une note plus optimiste (même si l'optimisme béat n'est pas vraiment ma marque de fabrique!) Ça y est, la Pologne vient d'annoncer sa [dénonciation prochaine de la convention d'Istanbul](#) qui impose l'idéologie du genre aux Etats signataires (dont la France) – et cela perturbe beaucoup le conseil de l'Europe. Excellente occasion de remettre la question sur la table! Autre occasion de se réjouir: le Secrétaire d'Etat américain, Mike Pompeo, vient d'installer une commission dirigée par l'excellente universitaire catholique Mary Ann Glendon, pour distinguer enfin les vrais droits liés à la nature de l'homme des pseudo droits imposés par l'oligarchie - et qui détruisent la nature humaine. L'un des enjeux de la prochaine élection américaine sera manifestement la notion de droits de l'homme - dans laquelle il y a le pire et le meilleur. Retour aux vrais débats! Décidément, l'automne sera chaud...

Bon été à tous!

[Je m'inscris à la neuvaine pour la loi de bioéthique](#)

[Faire un don](#)

[Inscrivez-vous](#)

Fidèlement

Guillaume de Thieulloy

Editeur d'[FamNews](#) en langue française

Bioéthique: la loi de toutes les dérives

La loi bioéthique contient un nombre impressionnant de transgressions, mais la résistance à cet ordre inhumain se met en place.



La Pologne montre la voie sur la convention d'Istanbul

La décision de la Pologne présente une opportunité pour l'Europe. Les autres dirigeants la saisiront-ils?



Protéger les droits sacrés et rejeter les pseudo-droits

IOF applaudit le Secrétaire Pompeo et le travail de la Commission qu'il a créée.



La Pologne envisage de dénoncer la convention féministe d'Istanbul

On ne peut que saluer l'intention de la Pologne de dénoncer un tel document, dont l'objectif n'est pas de protéger les droits de l'homme réels, mais de réorganiser radicalement la société et de détruire ses fondements traditionnels, en particulier la famille naturelle et les droits des parents.



Pourquoi tous les défenseurs de la dignité humaine devraient soutenir la réélection de Donald Trump

Chaque critique de Trump par Planned Parenthood est une médaille d'honneur qu'il porte pour la défense la vie humaine.



La cour suprême rend des décisions prometteuses sur la liberté religieuse

Même si nous sommes ravis des deux décisions de cette semaine, nous ne pouvons jamais perdre de vue l'importance d'augmenter la présence de juges conservateurs à la Cour suprême.



Netflix promeut une idéologie transgenre dangereuse sur des enfants sans méfiance

Compte tenu de la tendance progressiste de Netflix et de sa quête de ce qu'il croit être culturellement populaire, il est probablement illusoire d'espérer un changement de cœur.



L'Estonie défendra-t-elle le mariage comme union entre un homme et une femme?

En 2021, l'Estonie prévoit d'organiser un référendum sur la modification de la Constitution à cette fin.



Grande victoire: le poste clé en matière de liberté religieuse rétabli par la Commission européenne

Oui, c'est une grande victoire, et nous y sommes pour quelque chose. Vous, fidèles lecteurs de "iFamNews", pouvez être fiers: vous l'avez rendu possible.



Hongrie: la nation d'Europe la plus favorable à la famille

Exonération fiscale pour les femmes de quatre enfants ou plus, prêts familiaux et soutien aux grands-parents pour la garde des enfants - l'Ambassadeur Edouard de Habsbourg-Lorraine parle de la politique familiale exceptionnelle de la Hongrie.



Alerte rouge pour la liberté religieuse au Monténégro

iFamNews soutient totalement la juste lutte du clergé et des fidèles du Monténégro pour leur liberté de religion.





[Transférer à un ami](#)

[Inscrivez-vous](#)

Vous recevez ce message parce que vous vous êtes inscrit sur notre site www.ifamnews.fr

International Organization for the Family 3, rue de l'Arrivée Paris 75015 France

[Ajoutez-nous à votre carnet d'adresses](#)

webadmin@ifamnews.com

www.ifamnews.com/fr



Vous voulez changer la façon dont vous recevez ces messages?

Vous pouvez à tout moment [vous désabonner](#) si vous ne souhaitez plus les recevoir.

Vous pouvez mettre [à jour vos préférences](#).